

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 34

**Objet : Appel à Projets
Action des Collectivités
Territoriales pour l'Efficacité
Énergétique LUM'ACTE
Demande d'Appui Financier**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans la poursuite de la proposition d'action pour « Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit, Sensibiliser à l'extinction nocturne, Mieux gérer nos consommations et Éclairer juste », il est proposé de solliciter un appui financier de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies FNCCR.

Le sous-programme LUM'ACTEE s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des actions de rénovation énergétique des parcs d'éclairage public ainsi que de prestations d'exploitation et de maintenance. La réalisation d'études comme les audits énergétiques et patrimoniaux, ainsi que les schémas directeurs d'aménagement lumière sont également valorisés. L'acquisition d'outils permettant la mise à jour des données patrimoniales du parc d'éclairage ainsi qu'un suivi de la maintenance peuvent également être accompagnés financièrement.

Les projets doivent porter strictement sur les installations d'éclairage extérieur. Ne sont pas comprises les installations d'éclairage sportif, ni l'éclairage intérieur des bâtiments publics.

Les objectifs sont de permettre :

- L'acquisition d'informations concourant à une connaissance accrue du parc d'éclairage

Le Service d'Information Géographique SIG et le celui de la Maitrise de l'Energie SME œuvrent en ce sens en réalisant la donnée géographique disponible sur Intragéo « Réseau Sec Eclairage Public » pour Provence Alpes Agglomération mais aussi pour les communes exerçant cette compétence. Cette donnée a été mise en place par l'ex-CCMD et l'ex-Pays Dignois avant la fusion puis depuis 2017 par les agents de l'agglomération. Il conviendra de l'actualiser et de la maintenir à jour directement en régie.

- Le suivi « en temps réel » du parc d'éclairage public pour gérer la maintenance et faciliter la programmation des rénovations

Le SIG et le SME mettront en place, pour l'agglomération et les communes qui ont gardé la compétence, la base de données afin d'une mise à jour régulière des interventions soit directement par les communes ou par les entreprises attributaires des marchés.

Le projet et l'engagement des dépenses devront pouvoir être réalisés avant le 31 décembre 2023 et il est attendu que les fonds attribués via ce programme génèrent des actions de rénovations concrètes ou à minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Les pièces du dossier de candidature envoyées à la FNCCR sont présentées en annexe :

- Lum'ACTE_cadre_réponse
- Lum'ACTE_annexe_financiere

Considérant :

- Le règlement du sous-programme Lum' ACTE de la FNCCR,
- L'ensemble des démarches déjà engagées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'UNESCO Géoparc et du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME ;

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

- Que l'agglomération anime et coordonne les actions dans le domaine de l'énergie
- La volonté de l'agglomération de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie sur son territoire,

Il est proposé :

- D'approuver le projet proposé,
- D'acter l'aide de la FNCCR pour 35 000 € pour une dépense éligible de 70 000 €
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE : **27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-34_14062023